Image not found or type unknown

suite à entretien mise à pied conservatoir

Par **lilijo59**, le **14/10/2012** à **16:24**

bonjour,
suite à une mise à pied conservatoire j'ai été convoqué par mon employeur pour un entretien de licenciement, je me suis présenté avec un membre du CHSCT extérieur à la société car pas de syndicat, il s'est avéré que la faute grave présenté n'était pas justifiée, il me repproché insulte envers sa hiérarchie et conduite sauvage au volant. Je l'ai insulté suite à la colère car il m'a annulé mes congès moins d'un mois avant ce qui est totalement interdit et aucune preuve pour la conduite.....
Il m'a dit qu'il me recontacté sous 48h.
Quelles sont les solutions pour lui et moi puis je l'envoyer au prudhommes pour préjudice moral
merci

Par **P.M.**, le **14/10/2012** à **17:49**

Bonjour,
Je me demande bien comment un CHSCT peut être extérieur à l'entreprise à moins que vous vouliez parler plutôt d'un Conseiller du Salarié...
Avant même de connaître la décision de l'employeur, il me paraît difficile d'apprécier quel préjudice moral vous auriez subi d'autant plus que de contester une décision de l'employeur n'implique pas des insultes et c'est vous qui estimez pour l'instant qu'il n'y a pas faute grave...
L'employeur a théoriquement un mois pour vous notifier sa décision après l'entretien préalable...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés